



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisans

Question au Gouvernement n° 447

Texte de la question

PACTE POUR L'ARTISANAT

M. le président. La parole est à Mme Jeanine Dubié, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

Mme Jeanine Dubié. Ma question s'adresse à Mme la ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Madame la ministre, en pleine bataille contre le chômage, l'artisanat et le commerce de proximité sont l'un des pivots non négligeables de la relance économique du pays.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Première entreprise de France, l'artisanat a un poids économique conséquent : plus de trois millions d'actifs, et plus d'un million de petites entreprises. Autant dire que ce secteur est vital pour notre économie ainsi que pour nos territoires ruraux et urbains, qu'il dynamise, car ces emplois ne sont pas délocalisables. De plus, en offrant des services de proximité au plus près de la population, il contribue à maintenir du lien social, si utile aujourd'hui.

Toutefois, ce secteur n'est pas épargné par la crise. La situation des entreprises artisanales devient de plus en plus préoccupante car, à l'image d'autres secteurs, elles enregistrent une baisse d'activité. C'est le cas notamment dans le bâtiment, les travaux publics ou la petite hôtellerie restauration. Elles font aujourd'hui face à des difficultés croissantes : difficultés de trésorerie, frein à la reprise et à la transmission. En outre, et c'est l'un des paradoxes, ce secteur est en souffrance d'emplois puisque l'on estime actuellement à 50 000 le nombre de postes annuels à pourvoir, faute de main-d'oeuvre qualifiée.

Ce secteur mérite une attention soutenue de la part du Gouvernement. Un vrai travail doit être mené pour valoriser ces métiers, certes difficiles et exigeants, mais qui offrent de réelles perspectives en termes de carrières et de rémunérations pour les jeunes.

L'artisanat est un gisement d'emplois important, alors même que le chômage atteint des records, en particulier pour les moins de 25 ans, premières victimes de la crise, avec un taux de 24 %.

Il en va des emplois de notre jeunesse et de la croissance économique de demain. Madame la ministre, pouvez-vous nous expliquer en quoi le pacte pour l'artisanat, présenté ce matin en Conseil des ministres, permettra de créer des emplois et de participer à la lutte contre le chômage ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RRDP et sur quelques bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

Mme Sylvia Pinel, *ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme*. Madame la députée Jeanine Dubié, vous m'interrogez sur le pacte pour l'artisanat.

Vous avez rappelé les chiffres-clés et l'importance de ce secteur pour l'économie de notre pays. En effet, ces petites entreprises sont une chance pour l'économie sur l'ensemble de nos territoires : que ce soit dans les quartiers ou dans les zones rurales, elles jouent en rôle essentiel.

C'est la raison pour laquelle, à côté du pacte de compétitivité, le Gouvernement a choisi de présenter ce pacte pour l'artisanat. Il s'agit d'accompagner de manière spécifique ces chefs d'entreprises et répondre à leurs préoccupations, tout en portant une attention particulière à l'emploi des jeunes.

Vous avez en effet raison de rappeler ce paradoxe : 50 000 postes restent non pourvus dans des métiers en tension, comme les métiers de bouche, le bâtiment ou l'artisanat de production industrielle. Nous devons donc inciter les jeunes à se diriger vers ces filières d'avenir.

Nous mènerons avec les professionnels des actions de communication, en liaison avec les chambres de métiers et de l'artisanat. Nous inciterons aussi à la rénovation de l'orientation, dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école que Vincent Peillon a présenté aujourd'hui en Conseil des ministres, afin que l'orientation ne soit plus réalisée par défaut mais choisie.

Enfin, nous consentirons un effort particulier en faveur de la transmission d'entreprises. En effet, 30 000 entreprises ne sont aujourd'hui pas reprises. Il s'agit là aussi d'un vivier important pour la création d'emplois. Le contrat de génération sera un outil indispensable, tout comme le kit d'information sur la transmission que nous diffuserons aux chefs d'entreprises atteignant les 57 ans.

Enfin un service mutualisé au niveau national permettra d'accompagner les entreprises, mais aussi et surtout de gagner notre bataille contre le chômage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 447

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 janvier 2013](#)